



Edito

Meilleurs vœux 2018 ! Que cette année 2018 soit remplie de grandes réalisations !

L'année 2018 sera marquée par le RGPD. Le compte à rebours a démarré... et si vous n'êtes pas certain d'être en conformité, cette newsletter vous éclairera sur tout ce que vous devez savoir !

Bonne lecture !

Sylvie Bianchi

RGPD : DERNIÈRE LIGNE DROITE

Interview d'Edgar Kouliche, Président de Quantic

Pouvez-vous nous rappeler quelles sont les contraintes du règlement ?

Il faut d'abord rappeler que l'échéance approche. Elle sera un des enjeux majeurs de 2018 avec une mise en conformité le 25 mai au plus tard.

Le RGPD est un changement radical dans l'entreprise qui doit désormais être responsable, c'est-à-dire en situation de rendre des comptes sur les mesures de protection mises en œuvre. Ce texte enrichit les droits des citoyens : droit à la portabilité, à la limitation du traitement, à l'accès, la rectification et l'effacement des données et enfin à la réparation des dommages matériels et moraux.

Nouveaux droits aux citoyens mais aussi nouvelles obligations pour l'entreprise parmi lesquels on retrouve principalement la mise en place d'un registre des traitements pour les entreprises de plus de 250 salariés, la nomination d'un DPO (Data Protection Officer) et bien entendu l'obligation de sécuriser les données personnelles.

Sans aucun doute une contrainte, l'application du Règlement peut aussi s'avérer porteuse d'opportunités. Souvenons-nous des affaires récentes de fuites telles Sony, Yahoo et autres Uber et de leurs conséquences non seulement financières, mais aussi en termes d'image. Afficher une conformité est un gage de confiance si difficile à acquérir auprès du public. De plus, c'est l'occasion de revoir ses processus de gestion et de les moderniser en regard de la valeur accrue des données personnelles.

Quantic propose un diagnostic d'évaluation ?

Quantic propose diverses prestations autour du RGPD, à commencer par un premier état des lieux pour ceux qui n'ont pas encore commencé à aborder la mise en conformité. Cet état des lieux permet de proposer au client une liste des sujets à traiter et projets à lancer pour répondre aux besoins du RGPD.

Le diagnostic se déroule en 4 phases. Après la présentation des enjeux du RGPD aux responsables de l'entreprise, nous analysons à travers des interviews les écarts aux exigences et nous rédigeons des recommandations de mise en conformité. Le diagnostic s'achève par une réunion de présentation des résultats aux responsables.

Vous avez d'ores et déjà réalisé des diagnostics auprès d'entreprises ?

Nous nous sommes associés au cabinet d'avocats DERRIENNIC, spécialisé dans le domaine, pour accompagner nos clients tout au long du processus de mise en conformité, depuis l'analyse des écarts jusqu'au maintien de la conformité, en passant par l'analyse détaillée des traitements et de la posture de sécurité, la mise en conformité des traitements et la réalisation des projets de sécurisation. Nous avons plusieurs missions en cours sur les diverses phases de cette mise en conformité en fonction de l'état d'avancement de nos clients sur le sujet.

Pour mieux informer les entreprises Quantic a rédigé un Livre blanc RGPD : Principes et Outils pour assurer votre conformité ?

Le règlement européen pour la protection des données personnelles possède trois volets : juridique, technique et organisationnel.

Dans ce livre blanc, les spécialistes de Quantic abordent les grands principes du règlement (DPO, Privacy by design, responsabilité, etc.), mais surtout proposent des outils concrets pour sécuriser le système d'information et protéger les fichiers en suivant chaque prérequis de l'article 32 du règlement.

Si les contraintes juridiques sont nombreuses, la partie technique ne doit pas être sous-estimée. Notre objectif en proposant ce livre blanc est d'ouvrir des pistes concrètes et actionnables pour que la mise en conformité avec le RGPD soit la plus balisée possible.

Il est téléchargeable sur notre site <https://www.quantic.fr/node/617>



NOTRE OFFRE

Nous avons mis sur pied une offre qui comporte 3 étapes majeures.

Un état des lieux, préalable à toute démarche, il permet de dresser un aperçu global du niveau de conformité de l'entreprise.

La seconde étape consiste à accompagner la mise en conformité de l'entreprise. Notre rôle de conseil prend alors toute sa dimension avec une offre sur mesure dépendant du diagnostic fait au préalable. L'offre porte sur les aspects organisationnel, juridique et technique.

La mise en conformité peut nécessiter la mise en œuvre de projets de sécurisation si la protection des données n'est pas assurée au niveau exigé. Quantic propose alors des solutions de sécurisation avec Symantec, Sophos et ITrust.

		
Etat des lieux	Accompagnement à la mise en conformité	Réalisation des projets de sécurisation
Destinée à fournir un aperçu global de l'état de conformité	Conseil et accompagnement pour améliorer la posture de conformité	Conseil et mise en œuvre de solutions permettant la sécurité des données personnelles
<ul style="list-style-type: none">• Offre packagée• Coût forfaitaire	<ul style="list-style-type: none">• Offre sur mesure• Porte sur les aspects organisationnel, juridique et technique	<ul style="list-style-type: none">• Offre sur mesure• Basée sur notre expertise des produits et services de sécurité

Cas clients : Deux missions conformité RGPD

Quantic a été choisi pour assister un géant américain de la restauration rapide pour l'état des lieux des données personnelles qu'il détient. Béatrice Croizé, Responsable du projet RGPD.



« L'équipe projet internationale pilotée par le siège aux USA a assisté chaque pays pour la mise en œuvre de la nouvelle réglementation. Pour la France, Quantic a été retenu pour réaliser la phase d'inventaire des données personnelles et des flux de traitement.

Un inventaire exhaustif de l'ensemble des données personnelles a été réalisé, qu'il s'agisse des données consommateurs récoltées par l'intermédiaire du programme de fidélisation ou des données personnelles des salariés. Notre mission a consisté à mener des interviews auprès des responsables métier et un sondage auprès de 65 restaurants pour répertorier les données présentes au sein du système d'informations.

Après dépouillement et analyse des informations recueillies sur les traitements (volumétrie, types de données recueillies et obtenues, durée de vie, de workflow d'utilisation), un registre des traitements a été constitué. Un bilan des risques et des préconisations de mise en conformité a été établi. Le dossier d'étude résultant a été présenté aux représentants du projet corporate venus en France pour l'occasion. QUANTIC accompagnera également le client dans la réalisation des projets liés à la conformité RGPD.»

Quantic intervient auprès d'un centre d'examen médicaux pour mener la mise en conformité RGPD. Paco Rucine, Président de Quantic Conseil, en charge du lot amont de la mission.



«La notion de donnée personnelle est encore plus sensible lorsqu'il s'agit de données de santé, dans ce secteur la conformité au RGPD est critique. C'est notamment le cas pour notre client : au-delà du strict aspect réglementaire, l'affichage de conformité est un argument

commercial important et c'est également un prérequis essentiel au développement de nouveaux services numériques.

Notre intervention couvre l'ensemble des étapes de la mise en conformité, de la cartographie des traitements jusqu'à la mise en œuvre des projets de sécurisation.

La cartographie des traitements est basée sur un référentiel de processus qui nous permet d'être à la fois exhaustifs et efficaces dans la collecte, nous effectuons ensuite une mesure des écarts à la réglementation via une étude juridique des contrats et des processus de traitement, en collaboration avec notre cabinet d'avocats partenaire.

Nous intervenons enfin sur la définition des projets de mise en conformité et la mise en œuvre de certains chantiers identifiés en amont afin d'accélérer les travaux. Le premier d'entre eux est la définition et l'accompagnement à la mise en œuvre d'une Politique de Sécurité du SI, d'autres comme le chiffrement et la détection d'incidents de sécurité suivront.»